



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 31254

Texte de la question

M. François Lamy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des centres d'information et d'orientation départementaux, sis à Corbeil-Essonnes, Juvisy-sur-Orge, Etampes, Massy et Sainte-Geneviève-des-Bois. La gestion de ces cinq centres est actuellement assurée par le conseil général. Mais ce dernier demande leur transfert en services d'Etat, comme le permet le décret n° 71-541 du 7 juillet 1971 relatif à l'organisation des services chargés de l'information et de l'orientation. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il compte prendre les arrêtés nécessaires à la reprise de ces centres essonniers par l'Etat.

Texte de la réponse

Le décret n° 71-541 du 7 juillet 1971 relatif à l'organisation des services chargés de l'information et de l'orientation prévoit, en son article 8, que les centres d'information et d'orientation relevant des collectivités territoriales pourront être transformés en service d'Etat dans la limite des crédits inscrits en lois de finances. Sur les 588 centres d'information et d'orientation et antennes implantés sur le territoire national, 273 sont gérés par les collectivités territoriales. L'étatisation de l'ensemble des centres d'information et d'orientation à statut territorial nécessiterait l'ouverture de crédits d'un montant au moins équivalent aux dépenses actuellement supportées par les services académiques pour le fonctionnement des centres d'information et d'orientation d'Etat, soit 50 MF. Les contraintes budgétaires dans lesquelles s'inscrit l'action du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie ne permettent pas, à ce jour, de répondre positivement aux demandes d'étatisation des centres d'information et d'orientation gérés par les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31254

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3557

Réponse publiée le : 16 août 1999, page 4957